RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 83834988-65F1-49EB-BA28-9D63B8D7DC55

38 RUE DES BLANCS MANTEAUX SAS
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 3 rue du Colonel Moll – 75017 Paris
852 339 209 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 5 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 5 mai,

[…]

CINQUIEME DECISION
Non-renouvellement du mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes de la Société

L'Associé Unique, après avoir constaté que le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes de la Société est arrivé à expiration à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes.

Il est précisé que la Société ne se voit pas dans l'obligation de désigner un nouveau Commissaire aux comptes, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, en raison de la non-atteinte des seuils légaux imposant la désignation d'un Commissaire aux comptes.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SIXIEME DECISION
Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôts ou de publicité prescrites par les lois et règlements applicables.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

* * *

[…]

Docusign Envelope ID: 83834988-65F1-49EB-BA28-9D63B8D7DC55

Cet extrait est certifié conforme par le Président.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 1375 du Code civil, le présent document est signé en un seul exemplaire numérique original via DocuSign, qui est en charge de la mise en œuvre de la solution de signature électronique avancée dans les conditions requises par l'article 1367 du Code civil et au décret d'application n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.

[redacted]

Madame Morgane Sézalory
Président